



Groupe scolaire Jean Mermoz à Bondoufle



Bibliothèque Ungerer à Brunoy



Pont de l'Essonne à Corbeil-Essonnes



— TERRE D'AVENIRS —

L'essentiel des contrats

Département, commune, EPCI : pacte gagnant pour un nouveau partenariat territorial

CHIFFRES CLÉS

► Grâce au **plan de relance de l'investissement**, **359 opérations** ont été subventionnées depuis sa création en 2015. Et **19,1 M€** dépensés par le Département en faveur de **164 communes et 5 EPCI**

Bilan des contrats de territoire

► **433 opérations** subventionnées, pour un montant de **150,8 M€** en faveur de **119 communes et 10 EPCI**

Plus d'infos sur essonne.fr

Et auprès de la Direction de l'animation territoriale,
de l'attractivité et des contrats
Contact : Catherine Debusscher
Téléphone : 01 60 91 26 32
Mail : cdebusscher@cd-essonne.fr



— TERRE D'AVENIRS —

Imprimerie CD 91 - Septembre 2017



City parc, terrain multisport à Mérobert

essonne.fr

Une enveloppe de 25 millions d'euros par an

Conformément à ses engagements, le Conseil départemental inscrit à son actif la refonte de sa politique partenariale. Affirmant son rôle auprès des localités, l'Essonne soutient l'investissement des collectivités essonniennes et, par voie de conséquence, les services publics de proximité essonniens.

Une telle ambition ne peut se concrétiser qu'à la condition d'une cohérence globale du service rendu aux Essonnais. Ce nouveau contrat permet donc de favoriser une logique de développement territorial équilibré en tenant compte de la variété des besoins locaux, et dans le même temps, en faisant émerger des enjeux partagés, des avenir communs.

Pour une cohérence réaffirmée, le principe d'équité est appliqué par le Département, non seulement au sein de chaque commune, mais également entre les communes à l'intérieur du territoire. Avec 25 millions d'euros engagés par an pour ses partenaires locaux, le Département démontre son agilité en favorisant la cohésion de ses territoires.



Michel Bournat

Michel Bournat
1^{er} Vice-Président délégué
aux partenariats avec les collectivités,
grands projets et Europe

François Durovray

François Durovray
Président
du Département
de l'Essonne



Maison de santé à Saclas



Gymnase Rousseau à Saint-Michel-sur-Orge



Voirie à La Ferté-Alais

Les grands principes des nouveaux contrats

- ▶ Un **contrat de 3 ans pour les communes** soit la possibilité de conclure deux contrats sur une mandature.
- ▶ Un **contrat de 6 ans pour les EPCI** afin de favoriser l'émergence de projets structurants pour le territoire.
- ▶ Un **maximum de 4 opérations**, dont la commune ou l'EPCI est maître d'ouvrage, pour des dépenses d'investissement et d'équipement, de compétences communales ou intercommunales sur le territoire de l'Essonne.
- ▶ Un **dispositif souple** et des **procédures simplifiées**, avec notamment une procédure dématérialisée.
- ▶ Une possibilité de **cumul avec des subventions départementales** pour une même opération, au titre de la politique de la ville ou de la ruralité, et avec d'autres subventions publiques (plafond de 70 % d'aides publiques).
- ▶ Une possibilité de **mutualiser les enveloppes** entre communes et EPCI.
- ▶ Des **critères développement durable maintenus et ajustés**.
- ▶ Une **exigence de publicité et d'information du public dès le 1^{er} euro**, pour valoriser l'intervention du Département sur les territoires.